

Procès-Verbal
Réunion du CSE d’Etablissement IFAC
Du 18 mai 2021

Etaient Présent(e)s :

Présidence :

Didier SINTES, Directeur des Ressources Humaines
Caroline GRUET, Responsable Ressources Humaines

Élu(e)s titulaires :

Yann	BONNICHON	USPAOC-CGT	1 ^{er} collège	Sartrouville
Abdelmajid	BENAMAR	USPAOC-CGT	1er collège	Bussy
Emilie	CLOSIER	USPAOC-CGT	2 ^{ème} collège	Bussy
Nathalie	MADEIRA CAIADO	USPAOC-CGT	1 ^{er} collège	Sartrouville
Anthony	LESAGE	USPAOC-CGT	1er collège	Sartrouville
Stéphanie	KAUS	SNAPAC-CFDT	2 ^{ème} collège	Grenoble
Valentin	DUGELAY	SNAPAC-CFDT	2 ^{ème} collège	Grenoble
Mohamed	FAKHRI	SNAPAC-CFDT (DS)	2 ^{ème} collège	Sartrouville
Sandrine	MEUNIER	SNAPAC-CFDT	2 ^{ème} collège	Sartrouville
Christine	LORET	SNAPAC-CFDT	1er collège	Sartrouville
Sylvain	LANDAU	SNAPAC-CFDT	3 ^{ème} collège	Sartrouville
Louis	VINCENT	SNAPAC-CFDT	1er collège	Sartrouville

Invités :

Sylvie MARTELLI ancienne secrétaire du CSE Ifac Provence
Arnaud CUCHEVAL ancien Trésorier du CSE Ifac Provence

Délégués syndicaux de UES

- **Mohamed FAKHRI**, SNAPAC-CFDT
- **Nathalie MADEIRA**, USPAOC-CGT
- **Laurent BARTOS**, SYNAFOR-CFDT

Sont excusé(e)s les absent(e)s suivant(e) :

Élu(e)s titulaires :

Natacha	PIETRZAK	CFDT	1er collège	Cambrai
Murielle	PICAZO	SNAPAC-CFDT	1er collège	Marseille
Valentin	DUGELAY	SNAPAC-CFDT		Grenoble
Cedrick	FIMIEZ	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Delya	EL ASRI	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Yassine	EL AAFIF	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Imene	ZEBAIR	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Coralie	ANTON	Tous Ens.	2 ^{ème} collège	Aulnay
Mickaël	FLAMENT	SNAPAC-CFDT	1er collège	Sartrouville

Marietou	DIALLO	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Elie	HERBEMONT	SUD	1er collège	Nîmes
Yannick	PIERRIER	Tous Ens.	1er collège	Le Raincy
Angelique	PREVOT	SUD	1er collège	Nîmes

CSE ifac
ORDRE DU JOUR DU 18 mai 2 021

POINT 1 : Validation des PV :

- a) **Validation PV du 18 mars et 15 avril 2021**
 - ⇒ Le PV du 18 mars est validé à l'unanimité (9 votants)
 - ⇒ Le PV du 15 avril sera présenté à la prochaine réunion du CSE Ifac

- b) **Accueil de Arnaud Cucheval le trésorier du CSE de l'ifac Provence**

Arnaud CUCHEVAL est excusé en début de réunion sera certainement présent en deuxième partie de journée.

- c) **Présentation du règlement intérieur du CSE établissement ifac**

Sylvain LANDAU présente les articles qui ont été corrigés ou ajoutés.

POINT 2 : Mouvements de personnel au CSE ifac

- a) **Démission et remplacement des membres élus du CSE et commissions**
- b) **Les candidats (es)**

Remplacement de Delya EL ASRI – 1^{er} collège « Tous Ensemble » élue titulaire au CSE Ifac, élue titulaire au Cse Central, et Secrétaire Adjointe au CSE Ifac.

1. Remplacement Membre titulaire au CSE Ifac :

La règle : En l'absence de suppléant et de candidat non élu sur la liste présentée « Tous Ensemble » le remplacement est assuré par le suppléant élu n'appartenant pas à l'organisation du titulaire à remplacer mais appartenant à la même catégorie et ayant obtenu le plus grand nombre de voix.

Candidatures : Louis VINCENT – 1^{ER} collège – SNAPAC-CFDT - Sartrouville
Younes AINOUCZ-RAHMOUNE – 1^{ER} collège – USPAOC-CGT – Sartrouville

⇒ Louis VINCENT ayant obtenu le plus de voix est élu de fait Titulaire au CSE Ifac

2. Remplacement membre du bureau Secrétaire Adjointe au CSE Ifac

Sandrine MEUNIER propose sa candidature

⇒ Sandrine MEUNIER est élue à l'unanimité (9 votes)

3. Remplacement Membre titulaire au CSE Central :

Anthony LESAGE propose sa candidature de titulaire au Cse Central

⇒ Anthony LESAGE est élu à l'unanimité titulaire au CSE Central (11 votes)

Remplacement d'Anthony LESAGE au poste de suppléant au CSE Central :

⇒ Louis VINCENT est élu membre suppléant à l'unanimité au CSE Central (11 votes)

POINT 3 : Consultations du CSE relatives à SSCT

a) Suivis des dossiers inaptitudes

██████████ – Directrice Adjointe Equipement à Aulnay, salariée n'ayant jamais vraiment travaillé au sein de l'Ifac ; Congé parentale et congé sans solde de 2014 à 2020 ; suivi d'arrêt maladie du 20/11/2020 au 31/03/2021. Le 12/04/2021 la Médecine du travail a déclaré cette salariée Inapte sans reclassement possible.

⇒ Le CSE ifac émet un avis favorable à l'unanimité à la poursuite de la procédure de rupture de contrat de travail par l'employeur (10 avis favorable)

b) Sanction incompatible avec l'avis du médecin du travail

L'employeur tient compte de l'avis de la médecine du travail lors de sanctions disciplinaire.

c) Point sur La covid-19 et les masques

Pas de nouvelles informations à communiquer

POINT 4 : Fonctionnement du CSE ifac

a) Site Web des CSE Ifac, Ifac 92, et CSE central « informations nouvelles ou complémentaires »

Pas de nouvelles informations à communiquer

b) Diffusions et affichage des PV et autres

Laurent BARTOS demande à être mis en copie des affiches

c) Expert-comptable « Avancement des travaux »

Aucune nouvelle de l'expert-comptable, pas de sollicitation auprès de l'employeur

POINT 5 : Rapports des commissions CSE Établissement et CSE Central

a) Plan de développement des compétences 2021

Le Plan est mis en place avec quelques difficultés engendrées par la situation sanitaire, les échéances ont été respectées mais quelques retards sur le déploiement.

b) Commission : Actions Sociales « chèques vacances 2021 » et « www.helloce.fr »

Les saisies des commandes sont en cours, la livraison des chèques est prévue pour début Juin.
45 sites de livraisons sont prévus

c) Commission : [Commission Egalité professionnelle](#) « informations nouvelles ou complémentaires »

Laurent BARTOS a participé à la réunion et regrette le manque de participation (2 membres présents), Laurent est en dans l'attente du « Powerpoint » pour transmettre les points abordés aux élus.
Didier SINTES doit transmettre au CSE Ifac le nouvel index publié en mars 2021 relatif à l'année 2020, pour diffusion (avant fin de semaine).

POINT 6 : Consultations du CSE relatives à la bonne marche de l'entreprise

a) Critères et modalité de prise des congés annuel

La prise des congés se fait en fonction des impératifs de fonctionnement des structures, en privilégiant les arrangements internes.

Pour autant, en cas de nécessité, les principes directeurs sont les suivants :

- En cas de planification du temps de travail, la prise des congés ne pose pas de difficulté dans la mesure où ils sont ... planifiés,
- En cas de fermeture d'établissement ou d'équipement, pas de soucis non plus, les congés sont positionnés dans la plage de fermeture,
- Si deux collaborateurs travaillent à l'Ifac, ils ont priorité sur l'organisation des congés afin de faire coïncider leurs dates de départ,
- Si des situations nécessitent la mise en place d'un arbitrage :
 - Les situations/structurations familiales définissent les priorités : marié/pacsé ou non, famille monoparentale ou non, exercice d'un droit de garde ou pas, situations de handicap au sein du foyer, situation d'aide à la personne au sein du foyer,
 - Dans les autres situations liées aux possibilités de congés du conjoint ou du partenaire pacsé, à l'ancienneté, à la problématique de multi-employeur : l'équité de traitement doit prévaloir et la rotation des périodes, d'un exercice sur l'autre doit être organisée.

b) Régularisation des salaires « CCNOF »

Laurent BARTOS et Didier SINTES informent l'instance que la CCNOF travaillant sur la réforme des salaires minimaux en euros annuels, a demandé à toutes les entreprises adhérentes d'engager un chantier sur une GPEC liée aux métiers de la formation (détermination des métiers, des niveaux de compétences techniques et comportementales, critères d'évaluation, etc...) avec pour échéance novembre 2022.

Mohamed FAKHRI relance la question sur les régularisations de salaire qui ont eu lieu et demande que l'ancienneté ne soit pas prise en compte dans le salaire de base, comme le préconisent les juristes consultés.

Didier SINTES confirme la position de l'Ifac : l'ancienneté attribuée aux salariés de la CCNOF n'est pas un dispositif conventionnel mais une décision unilatérale de l'employeur. Par harmonie avec la situation des collaborateurs de l'animation, l'Ifac a mis en place une rétribution sur un certains de nombre point pour saluer la pérennité des collaborateurs dans la structure, ce qu'on pourrait assimiler à de l'ancienneté qui reste d'actualité, et intégrée sur le salaire de base.

d) Chômage partiel

Mohamed FAKHRI informe l'instance qu'une note relative à la mise en place du chômage partiel est mise en ligne et peut être consultée sur le site web CSE.

Didier SINTES rappelle que le mécanisme d'activité partielle est toujours en place dans les mêmes conditions jusqu'au 10 ou 12 juin, et que passé ce délai l'activité partielle au sein de l'Ifac devrait s'arrêter avec la fin de l'état d'urgence sanitaire.

e) Les marchés entrants et sortant 2 021

- **Les marchés entrants :**

Marché Ardèche : Entré au 1^{er} juillet, un ETP 0,4 permanent et 3 CEE, activité extra-scolaire

Marché Ouest Lyonnais : Entrée au 1^{er} septembre 2021, 22 salariés

Marché SALSÉS LE CHATEAU : Entré au 1^{er} juin 2021 périscolaire et extrascolaire 12 salariés

En attente de marché près de Rennes Ille et vilaine : 2 crèches de 15 salariés chacune, retardé en raison de la crise sanitaire.

Marché JUVISY SUR ORGE : Entré au 1^{er} septembre 2021 - 80 salariés,

scolaire/périscolaire/Extrascolaire

- **Les marchés sortants :**
SAVIGNY SUR ORGE : 3 Centres sociaux au 30 juin 2021 – 15 collaborateurs
PERIGUEUX : L'ensemble des salariés sont réintégrés (Remunicipalisation)
THONON LES BAINS : Grosse inquiétude, toujours pas d'élément sur l'appel d'offre ou une prolongation de service, fin d'activité au 30 juin. 40 à 50 collaborateurs concernés.

f) **N.A.O**

Réunion de NAO annulée, en attente d'une nouvelle date.

Nathalie MADEIRA, souhaite que la réunion des NAO soit programmée après la Commission Economique

POINT 7 : DIVERS

Christine LORET souhaiterait que les réunions CSE et Commission soient programmées à l'avance afin d'éviter les vacances scolaires pour ne pas pénaliser les équipes sur le terrain par l'absence des membres élus.

Anthony LESAGE, relance Didier SINTES sur des négociations éventuelles d'un plan sénior.
Didier SINTES, préfère que le sujet soit abordé annuellement lors des NAO.

« **Prime Macron** » : Projet validé par la Direction Générale,
Les critères d'attribution ne sont pas encore déterminés, et ne feront pas
l'objet de discussions avec les partenaires sociaux = décision unilatérale de
l'employeur, selon les modalités mises en place par les décisions
gouvernementales.

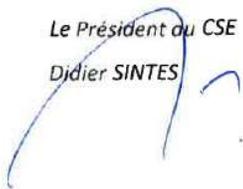
DUERP : Présentation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Retour sur TEMPO : Quelques difficultés rencontrée : l'adaptation des pratiques des managers à l'outil, souci également sur le développement des mises à jour demandées, temps de réactivité de l'outil...
Amélioration en cours, outil qui fonctionne dans son ensemble et qui donne satisfaction.
Le déploiement est un peu plus long que prévu, au plus tard au 1^{er} janvier 2022 TEMPO sera déployer sur 95% des sites.

La séance est levée à 17h20

A Asnières, le 18/05/2021

Le Président du CSE
Didier SINTES



Le Secrétaire du CSE
Mohamed FAKHRI

